



COMITE DEPARTEMENTAL DE PARACHUTISME
SPORTIF DE PARIS

TOURNOI DE PARIS 2007

RÈGLES GÉNÉRALES

Chef juge : M. Eric DUSSAUT – juge FAI : PAV – VR – VC – FS/SS/FF

Assesseurs :

Directeur Technique : M. Jérôme SERVAIS

Directeur de la compétition : M. Jean-Luc MASSIER

Adjointe au directeur de la compétition : Mme Valérie BOBIN-CIEKALA

Directeur de l'organisation : M. Patrick RAMON

Programme du Tournoi :

- Vendredi 13 avril : Accueil des participants – Sauts d'entraînement – Inscriptions – Tirage au sort suivi du briefing en soirée - Pot de l'amitié offert.

- Samedi 14 avril : début de la compétition : Appel 08h45 – 1^{er} décollage 9h00 – 19h30 : soirée festive (repas de gala et groupe musical rock).

- Dimanche 15 avril : 8h45 : suite de la compétition – 15h00 : fin de la compétition – 15h00/17h00 organisations de VR16 - 17h00 proclamations des résultats et remises des récompenses.

Le directeur de la compétition se réserve la possibilité d'aménager les horaires en fonction de la météo.

Article 1 – But de la compétition

Attribution des titres suivants :

CLASSEMENT OPEN

Tous compétiteurs, y compris adhérent à un club n'appartenant pas au comité de Paris, peuvent prétendre aux titres suivants :

Champion de Paris individuel de Précision d'Atterrissage ;

Equipe Championne de Paris de Précision d'Atterrissage.

Equipe Championne de Paris de Vol Relatif à 3 ;

Equipe Championne de Paris de Vol Relatif à 4 ;

Equipe Championne de Paris de Vol Relatif à 3 débutant (- de 300 sauts de moyenne hors vidéo) ;

Equipe Championne de Paris de Vol Relatif à 4 débutant (- de 500 sauts de moyenne hors vidéo) ;

Equipe Championne de Paris de Voile Contact à 2 ;

Equipe Championne de Paris de Free Fly.

Cette compétition a également pour but la promotion du parachutisme sportif ainsi que le développement de l'esprit de compétition au sein des clubs à travers la confrontation des techniques.

Article 2 – Organisation - Direction

La compétition se déroulera, sous la forme d'une finale, du 13 au 15 avril 2007 sur le site du CERPM de Maubeuge.

Le Directeur de la compétition, le collège des juges et les capitaines d'équipes présents pourront apporter à la rédaction du règlement toutes les précisions nécessaires pour sa compréhension.

Article 3 – Conditions de participation

3.1. Chaque club affilié à la F.F.P., pourra présenter une liste d'engagement.

3.2. Le pratiquant isolé et licencié à la F.F.P., dont la capacité de son club ne permet pas le recrutement de plusieurs personnes pour créer une équipe est accepté. Il pourra alors être associé à un autre compétiteur dans le même cas.

3.3. Chaque compétiteur pourra participer à deux disciplines maximum avec l'accord du Comité d'Organisation.

Les compétiteurs devront être licenciés et assurés selon les règlements en vigueur.

Article 4 – Matériel et Équipement

Le directeur technique ou le directeur de la compétition pourra interdire l'utilisation de tout matériel ou équipement qui ne lui semblera pas assurer la sécurité de son utilisateur.

Article 5 – Modification et Annulation

5.1. La compétition, dans chaque discipline, sera validée sur 1 saut minimum.

5.2. Tirages au sort des équipes P.A. et des figures V.R. et Artistiques, le vendredi soir, veille de la compétition. Cérémonie de clôture le dimanche en fin d'après-midi.

5.3. La participation minimum par discipline est de trois équipes ou trois en individuel pour concourir au titre de Champion de Paris.

Article 6 – Engagements

6.1. Les Présidents ou responsables désignés de chaque club doivent s'assurer que leurs compétiteurs répondent à des critères techniques suffisants. Le Brevet de la discipline est requis pour participer ; soit le B1 pour la P.A., le B2 pour le VR, le B3 pour le VC et le B4 pour les disciplines artistiques.

6.2. Chaque club ou individuel avertira de son inscription au plus tôt.

6.3. Il n'y a pas de frais d'inscription.

6.4 Tarifs des sauts :

- VR4 : 18.5€x4, vidéo gratuit

- VR3 : 18.5€x3, vidéo 9€

- FreeFly : 20€x2, vidéo 10€

- Sauts PA : 15 €

- Sauts VC : 17 €

- Carte membre : 16€

L'adhésion au CERPM est impérative pour prétendre participer à la compétition.

Article 7 – Réclamations

En cas de réclamation, une décision sera prise à l'unisson des capitaines d'équipes, sous la direction du directeur de la compétition, en accord avec le chef juge

PRÉCISION D'ATTERRISSAGE

Article 1 – Conditions générales de saut

Les règles du championnat entreprise de P.A. individuelle et de P.A. par Équipe seront appliquées sauf pour les points précisés ci-dessous.

Article 2 – Programmes

2.1. Le programme de la P.A. par équipe de trois ou quatre compétiteurs est de 6 sauts maximum. Celui de la P.A. individuelle comporte une phase éliminatoire couplée avec la P.A. par équipe à l'issue de laquelle 50 % des meilleurs concurrents exécutent un saut de demi-finale.

Un saut de finale sera ensuite effectué par les 50 % meilleurs demi-finalistes.

2.2. Les sauts seront mesurés sur un carreau de 3 cm jusqu'à une distance maximum de 1 mètre.

Article 3 – P.A. par Équipe

3.1. Chaque club peut se faire représenter par une ou plusieurs équipes.

3.2. Le score de l'équipe à chaque manche sera obtenu en additionnant les 3 meilleures performances des 4 équipiers. La 4^{ème} performance sera comptabilisée nominativement en "individuelle".

Article 4 – P.A. individuelle

4.1. Les concurrents individuels n'appartenant pas à des équipes constituées de club se regrouperont par groupe de 4 par affinité. L'ordre de départ à l'intérieur du groupe est laissé sur l'initiative des concurrents.

4.2. Après concertation, le Directeur de la Compétition et le Chef Juge pourront prendre toute initiative pour diminuer le nombre de concurrents dans un groupe pour tenir compte du niveau technique de certains concurrents ou pour toute autre raison pertinente.

Article 5 – Récompenses

5.1 Le classement par équipe et individuel fera l'objet de remises de médailles : Or – Argent – Bronze.

5.2 L'individuel premier se verra remettre la Coupe de la ville de Paris et le titre de Champion de Paris 2007 de Précision d'atterrissage.

5.3 L'équipe première se verra remettre la Coupe de la ville de Paris et le titre de Champion de Paris 2007 de Précision d'atterrissage.

VOILE CONTACT

Article 1 – Conditions générales de saut

Les règles du championnat de France de V.C. à 2 seront appliquées sauf pour les points précisés ci-dessous.

Article 2 – Programme

Le programme de la compétition est de 6 sauts (*Cf figures « Voile Contact Séquence à 2 »*) qui s'effectueront à partir d'une hauteur de 2.000 m pour un temps de travail de 2' qui peut être ramené, en début de manche, à 1.800 m pour des raisons météo avec un temps de travail de 1'30.

Article 3 – Classements

Il y aura un classement par équipe en prenant le total des manches effectuées.

Article 4 – Récompenses

4.1. Le classement par équipe fera l'objet de remises de médailles : Or – Argent – Bronze.

4.2. L'équipe première se verra remettre la Coupe de la ville de Paris et le titre de Champion de Paris 2007 de Voile Contact.

VOL RELATIF

Article 1 – Conditions générales de saut

Les règles du Championnat entreprise seront appliquées sauf pour les points précisés ci-dessous.

Article 2 – Programme

2.1. La compétition se déroulera sur 6 manches.

2.11 Dans chaque catégorie, les épreuves se dérouleront d'une hauteur de 3.200 mètres avec 35 secondes de temps de travail. Pour des raisons de météo défavorable, la hauteur et le temps de travail, en début de manche, pourront être ramenés à la baisse après consultation du directeur de la compétition et des capitaines d'équipes.

2.2. Programme des figures

2.21.V.R. 4 : Programme « Coupe et Championnat de France N2 ».

2.22.V.R. 3 : Programme « des clubs d'entreprise ».

2.3. Modalités tirage : tous les blocs et les formations libres seront déposés dans deux boîtes distinctes pour chaque catégorie VR3 et VR4. Le tirage au sort déterminera les séquences à réaliser à chaque manche.

2.4. Chaque manche est tirée au sort et comprend :

. 1 libre – 1 bloc – 1 libre = manches n°1

. 2 blocs = manches n°2

. 1 bloc – 1 libre – 1 bloc = manches n°3

. 4 libres = manche n°4

. 1 bloc – 2 libres = manche n°5

. 1 libre – 1 bloc – 1 libre = manches n°6

2.5. Chaque saut débutera par une « étoile » et comptera pour 1 point.

Article 3 – Classements

3.1 Par catégorie, il y aura un classement par équipe en prenant le total des manches effectuées.

3.2 Un classement débutant sera réalisé pour les équipes de VR3 totalisant moins de ____ sauts de moyenne (hors vidéo) et pour les équipes de VR4 totalisant moins de ____ sauts de moyenne (hors vidéo).

3.3 Les situations d'égalité, pour les 3 premières places, seront résolues en comparant le meilleur nombre de points obtenus sur une manche pour le classement final, puis le suivant si nécessaire, etc.

Article 4 – Récompenses

4.1. Par catégorie, le classement par équipe fera l'objet de remises de médailles : Or – Argent – Bronze.

4.2. L'équipe première de VR, toute catégorie confondue du classement final, se verra remettre la Coupe de la ville de Paris et le titre de Champion de Paris de Vol Relatif.

FREE FLY

Article 1 – Conditions générales de saut

La compétition de free fly sera organisée selon les programmes et règlements du championnat de France Free Fly Nationale 2 :

Article 3 – Règles spécifiques

Format de compétition : 2 sauts imposés, puis 1 saut de points de vitesse, puis 3 sauts imposés. Départ avion à 3800m, temps de travail 45 secondes. Pour des raisons météorologiques ou techniques, le directeur de la compétition, avec l'accord du chef juge, peut diminuer l'altitude de sortie à 3.000 m pour une manche complète en réduisant le temps de travail à 35 secondes. Dans ce cas, les programmes des sauts imposés seront diminués de la dernière figure tirée au sort.

Le travail du cameraman est neutre, il lui est recommandé de filmer les compétiteurs et la réalisation des figures, suivant les critères arrêtés par les juges. Le règlement en vigueur est celui du championnat et des coupes de France établie tous les ans par la Fédération Française de Parachutisme.

Article 4 – Jugement

Sauts imposés

Le jugement se fera sur les 3 figures de chaque saut. Chaque élément du saut recevra une note entre 0 et 10 à la décimale près. Si un mouvement est omis ou n'est pas précédé par une séparation totale et visible, il recevra la note 0. Les critères de jugement prendront en compte l'exécution technique et artistique des mouvements imposés. A l'issue du jugement le saut recevra une note sur 30, arrondie à la décimale près.

Saut de points de vitesse

Trois figures seront tirées au sort parmi le pool suivant :

Spock, 69, Contact, Escalier. Elles seront réalisées dans l'ordre du tirage au sort et répétées durant le temps imparti.

Chaque figure correctement réalisée, contrôlée et clairement présentée aux juges, recevra 1 point. Toute figure ne répondant pas aux critères ci-dessus ne recevra pas de point. Toute figure omise ne recevra pas de point et se verra affectée d'une pénalité d'un demi-point (-0,5). La note du saut sera la somme algébrique des points et pénalités, multipliée par trois. Le jury est composé d'1 juge.

La compétition sera validée après un saut effectué et jugé pour toutes les équipes présentes. L'équipe totalisant le plus grand score à la fin de la compétition sera déclarée vainqueur.

Article 5 – Programme des sauts

| 1 ^{er} saut | 2 ^e saut | 3 ^e saut | 4 ^e saut | 5 ^e saut | 6 ^e saut |
|----------------------|---------------------|---------------------|----------------------|---------------------|----------------------|
| Spock | Contact | Sauts | ½ Eagle | 69 | Chain |
| 69 | Double Carve | de | Miroir 360° | Chain | Escalier |
| ½ Eagle | Miroir 360 | points | Head Up Carving 360° | Double Carve | Head Up Carving 360° |

Article 6 – Définition des éléments des sauts

Sortie :

Une sortie libre, sans prise ou appontage, entre les performeurs et/ou le vidéoman, doit être réalisée. Dans le cas contraire, le premier mouvement du saut recevra la note 0.

Prise :

Un contact marqué reconnaissable d'une (des) main(s) d'un performeur sur une partie spécifiée du corps de l'autre performeur, réalisé de manière contrôlée.

Appontage :

Un contact marqué reconnaissable d'un (des) pied(s) d'un performeur sur une partie spécifiée du corps de l'autre performeur, réalisé de manière contrôlée.

Article 7 – Récompenses

7.1. Le classement par équipe fera l'objet de remises de médailles : Or – Argent – Bronze. Pour le classement final, les situations d'égalité, pour les 3 premières places, seront résolues en comparant le meilleur nombre de points obtenus sur une manche, puis le suivant si nécessaire, etc.

7.2. L'équipe première se verra remettre la Coupe de la ville de Paris et le titre de Champion de Paris 2007 de Voile Contact.